

**Contre les cambriolages,  
ayez les bons réflexes !**

**LA  
SÉCURITÉ  
PAR TOUS ET  
POUR TOUS**



# **OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES**

## **L'opération tranquillité vacances, qu'est ce que c'est ?**

Il s'agit d'un service de sécurisation mis en oeuvre par la police et la gendarmerie au bénéfice de ceux qui s'absentent pour une certaine durée.

Les vacanciers s'assurent ainsi de la surveillance de leur domicile, à travers des patrouilles organisées par les forces de l'ordre dans le cadre de leurs missions.

Les bénéficiaires de ce service sont assurés d'être prévenus en cas d'anomalie - soit en personne, soit par une personne de confiance résidant à proximité du lieu d'habitation: tentatives d'effractions, effractions, cambriolages. Informés, les victimes et leurs proches restés sur place, sont en mesure d'agir au plus vite pour limiter le préjudice subi: remplacement de serrures, inventaire des objets volés, contacts avec la société d'assurance, etc.

## **L'opération tranquillité vacances, comment ça marche ?**

Pour bénéficier du dispositif, il faut en faire la demande plusieurs jours avant la période d'absence (prévoir 2 jours au minimum)

Plusieurs possibilité:

- 1- Sur place dans la brigade de gendarmerie dont vous dépendez.
- 2- Pour gagner du temps, un formulaire est accessible en ligne: <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R41033> il est à remplir et à imprimer avant de vous rendre sur place pour finaliser la demande.